

Gerzat, le 16 juin 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Serge PICHOT, Maire.
M. Pierre MONTAGNON est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.
Après approbation, à l'unanimité, du compte rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2020, l'ordre du jour est examiné.

● Compétences des adjoints et conseillers délégués

Par délibération du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a désigné 9 adjoints. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur :

- La répartition des compétences déléguées aux adjoints
- La création de 10 postes de conseillers délégués

1. Sécurité, Gestion des ressources humaines, patrimoine communal et communication

Adjoint : Pierre MONTAGNON

Conseillère déléguée : Carine DEPINAY

Conseillère déléguée : Laëtitia LASHERME

2. Enfance et Jeunesse

Adjointe : Sylvie VIEIRA DI NALLO

Conseillère déléguée : Véronique COULON

3. Finances, évaluation des politiques publiques et modernisation

Adjoint : Sylvain KEMMOE

Conseiller délégué : Thierry GIRAUD

4. Solidarité, commerce et artisanat

Adjointe : Nadia KHAMALLAH DE SOUSA

Conseiller délégué : Didier MARTIN

5. Urbanisme

Adjoint : Luc LEVI-ALVARES

Conseiller délégué : Lionel LAPLANCHE

6. Transition écologique et développement durable

Adjointe : Raïssa RAY

Conseiller délégué : Philippe BONNEFONT

Conseiller délégué : Christian LONCHAMBON

7. Actions Sociales

Adjoint : Francis GUILLOCHON

Conseillère déléguée : Janine LAVADOUX

8. Affaires Sportives

Adjointe : Magalie BUISSON

Conseiller délégué : Jean-Patrick GRENIER

9. Culture et Patrimoine

Adjoint : Christian MEILHAC

● Désignation de représentants

- Le Conseil Municipal a décidé, **par 29 voix pour et 4 abstentions**, de procéder aux désignations dans différentes instances :

Organismes	Conseillers Municipaux désignés
Office Municipal des Sports	<u>Titulaire</u> : Magalie BUISSON <u>Suppléant</u> : Jean-Patrick GRENIER
Association de Gestion du Schéma Départemental des Gens du Voyage du Puy de Dôme (AGSGV 63)	<u>Titulaire</u> : Sylvie MOUTON <u>Suppléant</u> : Pierre MONTAGNON
Biau Jardin	<u>Titulaire</u> : Nassima TIOULI. <u>Suppléant</u> : Philippe BONNEFONT
Commission Locale de Surveillance Véolia	<u>Titulaire</u> : Raïssa RAY <u>Suppléant</u> : Philippe BONNEFONT
Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole	<u>Titulaire</u> : Luc LEVI ALVARES <u>Suppléant</u> : Lionel LAPLANCHE
ATMO Auvergne	<u>Titulaire</u> : Raïssa RAY <u>Suppléant</u> : Philippe BONNEFONT
Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG)	<u>Titulaire</u> : Raïssa RAY <u>Suppléant</u> : Philippe BONNEFONT
Office Régional d'Action Culturelle de Liaisons et d'Échanges : ORACLE	Christian MEILHAC
Syndic de la CMCAS EDF	Magalie BUISSON Jean-Patrick GRENIER Luc DEVERRE
Association « Les Haies du Puy-de-Dôme »	<u>Titulaire</u> : Raïssa RAY <u>Suppléant</u> : Philippe BONNEFONT
Conseil d'Administration du Collège	<u>Titulaire</u> : Fatima EL OTHMANI <u>Suppléante</u> : Sylvie MOUTON
Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.	<u>4 délégués titulaires</u> : . Serge PICHOT . Pierre MONTAGNON . Sylvie VIEIRA DI NALLO . Francis GUILLOCHON <u>4 délégués suppléants</u> : . Marie-Françoise BONNY . Luc LEVI ALVARES . Carine DEPINAY . Christelle SAEZ

● **Élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS**

En application du Code de l'action sociale et des familles, il a été procédé à un vote au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Sont élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

M. GUILLOCHON Francis	}	26 voix
Mme LAVADOUX Janine		
M. MONTAGNON Pierre		
Mme SAEZ Christelle		
Mme TIOULI Nassima		
M. DEVERRE Luc		
Mme DEBORD Chantal	→	4 voix
Mme DE SOUSA Sonia	→	3 voix

● **Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Il a été procédé à un vote à bulletin secret, scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ont été élus :

<u>Titulaires :</u>		
M. KEMMOE Sylverin	}	26 voix
M. GIRAUD Thierry		
M. GUILLOCHON Francis		
M. MONTAGNON Pierre		
M. SOULIER Michel		
	→	4 voix

Suppléants :

Mme VIEIRA DI NALLO Sylvie
Mme KHAMALLAH DE SOUSA Nadia
M. LONCHAMBON Christian
M. MARTIN Didier
Mme DE MATOS Otelinda

● **Délégations au Maire**

M. le Maire a exposé que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L.2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale pour la durée du présent mandat, le Conseil Municipal a décidé, par **29 voix pour et 4 abstentions**, de confier à Monsieur le Maire 21 délégations

● **Indemnités des élus**

Le Conseil Municipal par **28 voix pour et 5 abstentions**, a décidé l'attribution des indemnités suivantes aux élus :

Fonction	Montant de l'indemnité mensuelle brute
Maire	1 756 €
1 ^{er} Adjoint	838,15 €
2 ^{ème} Adjoint	1018,26 €
3 ^{ème} Adjoint	838,15 €
4 ^{ème} Adjoint	838,15 €
5 ^{ème} Adjoint	838,15 €
6 ^{ème} Adjoint	838,15 €
7 ^{ème} Adjoint	838,15 €
8 ^{ème} Adjoint	838,15 €
9 ^{ème} Adjoint	838,15 €
10 Conseillers Délégués	347 € x 10 = 3 470 €
6 Conseillers Municipaux	115,61 € x 6 = 693,66 €
TOTAL	13 643,12 €

● **Construction d'une école de musique en éléments modulaires – Avenants**

le Conseil Municipal a décidé, à **l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants à régulariser pour un montant complémentaire de 742,03 €

● **Tarifs stage sportif encadré par les ETAPS**

Pour l'organisation du stage sportif sans hébergement et sans repas, prévu du 6 au 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé, à **l'unanimité**, la mise en œuvre des tarifs suivants, basés sur les quotients familiaux :

Quotient familial	Tarifs proposés
De 0 à 350 euros	30.00 euros
De 351 à 500euros	35.50 euros
De 501 à 600 euros	41.00 euros
De 601 à 700 euros	46.50 euros
De 701 à 850 euros	52.00 euros
De 851 à 1000 euros	57.50 euros
De 1001 à 1250 euros	63.00 euros
De 1251 à 1500 euros	68.50 euros
De 1501 à 2000 euros	74.00 euros
Supérieur à 2000 euros	80.00 euros